

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

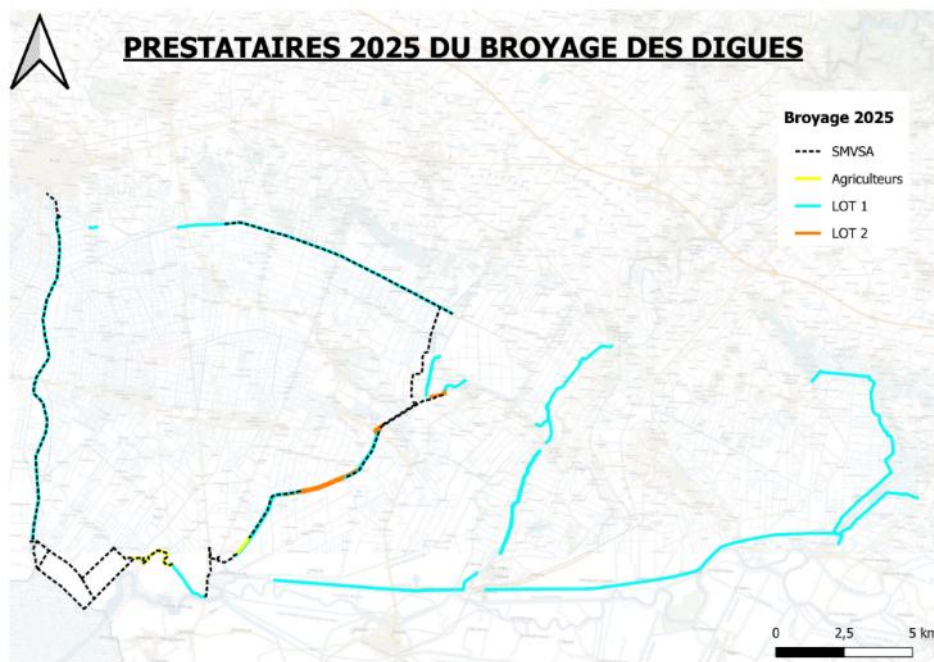
CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à MOREAU Yannick
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
Présents : 10 – représentés : 1		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 11 – représenté : 1		12/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
Présents : 10 – représentés : 2		12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à GUITHON Jacky
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 2 – représentés : 2		04/10
Total présents :		33
Total représentés :		6
Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ENTRETIEN DES DIGUES – DELIB 27/2025

Afin de maintenir l'état du réseau de digues fluviales et maritimes, le SmVSA a réalisé en interne à l'aide de son matériel (tracteur et broyeur) **72 kms** d'entretien par broyage de la végétation herbacée au titre de l'année 2024, ce qui représente 320 heures de travail. Outre le fait d'empêcher un boisement généralisé, cela permet également de suivre leur état pour la sécurité des personnes et des biens.

Le matériel du SmVSA ne pouvant réaliser l'entretien de l'intégralité du réseau et au vu des profils de portion de digues où du matériel adapté doit intervenir, il y a lieu de reconduire cette année le marché publié en 2024 pour un total de **70 kms**.



Ainsi, en 2024, ce sont **142 kms** de digues entretenues par broyage et **6 kms** fauchées par des exploitants.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- Poursuivre le programme d'entretien en 2025 des digues classées ou présentant un intérêt pour la protection des personnes et des biens s'articulant de la manière suivante :
 1. Broyage simple sur un linéaire de **65 km** avec possibilité d'un second passage optionnel (Lot 1 – montant estimatif de 25 000,00 € TTC)
 2. Broyage particulier avec matériel spécifique sur **6,5 km** de digue du canal des Cinq Abbés (lot 2 – montant estimatif de 10 000,00 € TTC)
- En maintenant le broyage en régie et la fauche par les exploitants sur les digues facilement accessibles sur **78 kms**
- En poursuivant le défrichage de la digue du Contreboth de Vix sur les 700 ml restant (amont porte à la mer) pour un coût estimatif de 8 600 € TTC.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 085-258501634-20250324-DELIB272025-DE



Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la reconduction du marché n°2024-III-09 passé avec la société DTM BOSSARD pour des travaux de broyage de digues relevant de la propriété du SmVSA ou qui lui auront été confiées sous couvert d'une servitude d'utilité publique ;
- Autorise le Président à inscrire ces travaux d'un montant total de 45 000 € TTC au budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER